

Le crédit d'impôt : comment ça marche ?

Les travaux de petit bricolage que notre entreprise réalise pour vous et qui entrent dans le cadre des services à la personne vous permettent de bénéficier d'un **crédit d'impôt de 50%*** sur le montant des prestations facturées.

Cet avantage fiscal concerne tous les contribuables (actifs, retraités...) qui déclarent leurs impôts en France, aussi bien pour la résidence principale que secondaire !

Plafond annuel des dépenses en travaux de petit bricolage

500 €
dépensés en travaux de petit bricolage par an

=

250 €
de crédit d'impôt au maximum par an



VIVERT S.A.S.
Paysagiste écolo-responsable
06 99 29 88 30 - contact@vivert-paysagiste.fr
LE VERGER - 23, Rue de Pavillan - 78130 CHAPET
SIRET : 831 456 735 00014 - Code APE 8130Z

50% de crédit d'impôt* sur les prestations suivantes :

- Fixer une étagère
- Poser un lustre ou des rideaux
- Monter des petits meubles livrés en kit
- Installer des équipements de sécurité
- Remplacer un joint
- Changer une ampoule

Il s'agit de toutes les prestations occasionnelles qui peuvent être réalisées en maximum 2h.



Vos avantages en faisant appel à notre entreprise

Pour vous offrir le meilleur des services à la personne, notre entreprise est adhérente de la coopérative Accès SAP. Cette adhésion nous permet de vous faire profiter de nombreux avantages !

- Un savoir-faire et une expertise professionnelle
- 50% de crédit d'impôt* sur nos prestations
- Un service clients dédié aux services à la personne
- Un espace client en ligne sécurisé
 - Retrouvez vos factures et vos devis
 - Signez vos devis
 - Payez vos factures
 - Téléchargez vos attestations fiscales
 - Inscrivez-vous gratuitement au service de l'Avance immédiate
- Des moyens de paiement flexibles
 - CB
 - Virement
 - Chèque
 - CESU préfinancés

Avance immédiate

Grâce au service de l'Avance immédiate, réglez uniquement **50%** du montant de nos factures et profitez ainsi de votre crédit d'impôt en temps réel !



L'Avance immédiate, un service proposé par l'Urssaf

La coopérative Accès SAP en quelques chiffres

La 1^{ère} coopérative de services à la personne en France

Plus de **10** ans d'expertise

Un réseau de plus de **5 000** professionnels,
avec le même objectif : vous satisfaire

Plus de **190 000** clients particuliers bénéficient du
crédit d'impôt en toute simplicité

Nous contacter

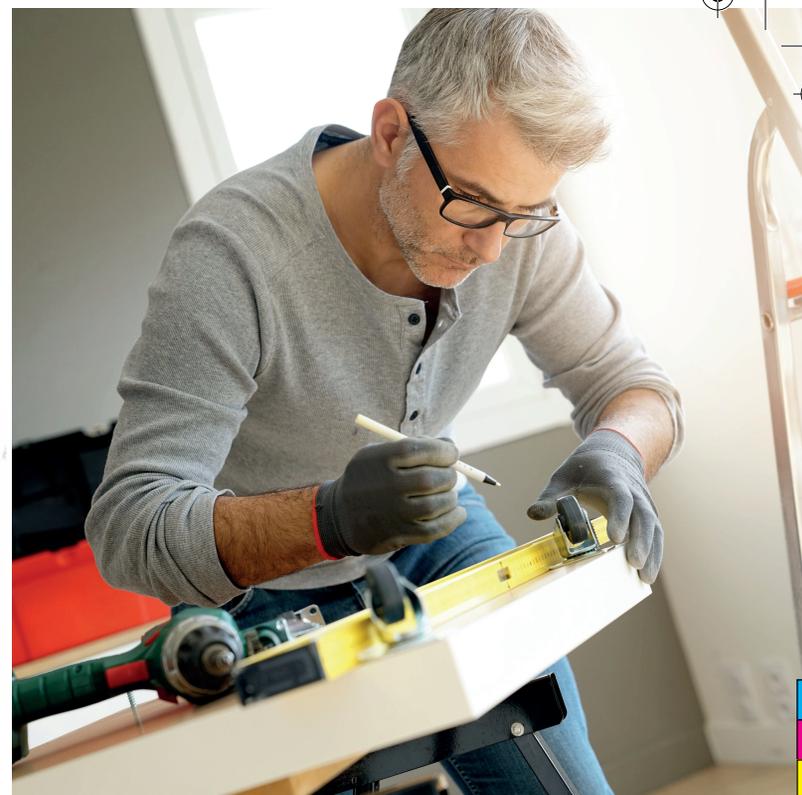


VIVERT S.A.S.

Paysagiste écolo-responsable®

06 99 29 88 30 - contact@vivert-paysagiste.fr
LE VERGER - 23, Rue de Pavillon - 78130 CHAPET

SIRET : 831 459 735 00014 - Code APE 8130Z



Contactez la coopérative

☎ 01 83 94 14 94⁽¹⁾

✉ contact@accès-sap.com

📍 4 rue de la Bourse
75002 Paris

Suivez @Accès SAP sur



⁽¹⁾ du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h

Un fonctionnement simple en 3 étapes

- 1 Nous intervenons à votre domicile pour réaliser des travaux de petit bricolage
- 2 Vous réglez la facture éditée par notre coopérative Accès SAP
- 3 Accès SAP vous envoie votre attestation fiscale en début d'année pour que vous puissiez justifier du crédit d'impôt sur votre futur avis d'imposition



Coopérative déclarée services à la personne sous
le numéro SAP532923984 depuis le 13/02/2012.

Bénéficiez de

50%*

de crédit d'impôt

sur nos prestations de petit bricolage à domicile

ACCÈS SAP Coopérative
Notre entreprise est adhérente
de la coopérative Accès SAP.

*Selon l'article 199 sexdecies du code général des impôts